



**CLUB DES ORNITHOLOGUES DE L'OUTAOUAIS**  
C.P. 1419, SUCC. HULL, GATINEAU (Québec) - J8X 3Y1  
INFO-Oiseaux : 819 778-0737  
Courriel: [info@coo.qc.ca](mailto:info@coo.qc.ca) Site web: [www.coo.qc.ca](http://www.coo.qc.ca)

## **Fonds commémoratif Louise-Campagna**

---

Attendu que Mme Louise Campagna, de son vivant, prenait grand plaisir à encourager les ornithologues, surtout les débutants, jeunes et moins jeunes, à mieux connaître les oiseaux, à les apprécier et à protéger leurs habitats;

Attendu qu'elle croyait aux objectifs du Club et espérait continuer à en encourager les activités;

Attendu qu'elle a été la première personne à faire un legs au Club;

Attendu que, à la suite de ce legs, le Club a décidé de créer le Fonds commémoratif Louise-Campagna afin d'investir les sommes en cause, ainsi que toutes autres sommes qui lui seront versées à titre de dons ou de legs, dans le but de l'aider à atteindre ses objectifs,

Il est résolu ce qui suit :

### **Constitution du Fonds commémoratif Louise-Campagna**

**1.1** Est constitué le Fonds commémoratif Louise-Campagna, ci-après appelé le « Fonds commémoratif ».

### **Objectifs du Fonds commémoratif**

**1.2** Les objectifs du Fonds commémoratif sont les suivants :

- aider au financement, sur une base annuelle, de projets qui satisfont à au moins un des objectifs du Club prévus par son règlement;
- veiller à ce que les sommes en cause soient utilisées selon l'intention exprimée par leurs donateurs et de façon prudente et compatible avec les objectifs et les valeurs du Club.

### **Comité consultatif**

**2.1** Est constitué le comité consultatif du Fonds commémoratif qui est composé des personnes suivantes :

- la vice-présidente / le vice-président du Club, qui préside le comité;
- la trésorière /le trésorier du Club, qui en est la vice-présidente / le vice-président;
- deux autres membres du Club, qu'ils soient membres ou non du conseil d'administration.

Ces deux autres membres sont désignés par le conseil d'administration, pour une période d'un an, après l'élection des administrateurs lors de l'assemblée annuelle des membres du Club.

### **Mandat du comité consultatif**

**2.2** Le comité consultatif exerce les attributions suivantes :

- reçoit et étudie toute demande concernant les projets pouvant faire l'objet de financement par le Fonds commémoratif;
- propose au conseil d'administration des projets pouvant faire l'objet d'un tel financement;
- examine au moins une fois l'an l'utilisation des revenus d'investissement;
- recommande au conseil toute mesure qu'il juge utile à la gestion du fonds;

- fait rapport au conseil au moins une fois l'an sur les questions visées aux alinéas ci-dessus;
- examine à la demande du conseil, toute autre question relative au fonds et fait rapport à cet égard;
- rappelle au moins une fois par année aux membres en règle, par l'entremise du journal *L'Ornitaouais*, et à toute autre occasion jugée utile, qu'ils peuvent faire des dons au Fonds commémoratif.

### **Réunions du comité consultatif**

**2.3** Le comité se réunit aussi souvent qu'il le désire mais au moins une fois par année.

### **Mandat du conseil d'administration**

**3.3** Le conseil d'administration :

- veille à ce que le capital du Fonds commémoratif soit investi de manière prudente de façon à le faire fructifier, le capital pouvant être investi pour une période d'un an à la fois ou une période de plusieurs années s'il le juge indiqué;
- désigne les deux membres du comité consultatif visés à l'article 2.1;
- approuve les projets devant faire l'objet de financement par le Fonds commémoratif;
- prend les mesures nécessaires pour remercier publiquement les donateurs, sauf s'ils préfèrent l'anonymat.

### **Préséance du présent régime**

**4.1** Il est entendu qu'en cas de conflit entre les dispositions de la présente résolution et celles du règlement du Club, celles-ci l'emportent.

### **Exercice financier**

**4.2** L'exercice financier du Fonds commémoratif correspond à celui du Club.

### **Donataire**

**4.3** Les dons et legs se font au Club des ornithologues de l'Outaouais, dont l'adresse postale est la suivante :

Club des ornithologues de l'Outaouais, C.P. 1419 Succ. Hull, Gatineau, Québec, Canada – J8X 3Y1

Version adoptée le 24 avril 2008 par le Conseil d'administration du Club.